

Quelques questions et réponses sur le financement du développement

Avril 2006



COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DÉVELOPPEMENT

Sommaire

Q1 - Actuellement, comment se finance le développement ?	5
Q2 - Pour financer le développement, peut-on compter sur les investissements internationaux privés ?	7
Q3 - Pourquoi les pays riches se sont-ils enfin préoccupés de l'Afrique en 2005 ?	8
Q4 - Pourquoi faut-il réformer l'Organisation mondiale du commerce ?	9
Q5 - Quel rôle pour le FMI et la Banque mondiale ?	11
Q6 - Faut-il annuler la dette des pays du Sud ?	12
Q7 - Pourquoi, nous pays riches, n'arrive-t-on pas à consacrer 0,7 % de notre PIB au développement ?	13
Q8 - Peut-on se passer des capitaux extérieurs pour financer le développement ?	14
Q9 - Faut-il taxer les mouvements de capitaux ? Et les billets d'avion ?	16
Q10 - Faut-il éliminer les paradis fiscaux et judiciaires ?	17
Q11 - Comment nous, simples citoyens, peut-on agir pour le financement du développement ?	19
Q12 - Quel est le rôle des ONG dans le financement du développement ? Pourquoi les soutenir ?	20

Edito

Comment financer le développement ?

Poser la question en ces termes, depuis Washington ou Paris, c'est déjà, presque implicitement, s'imaginer comme une évidence que les pays du Sud ont besoin de notre argent pour se développer. C'est aussi, trop souvent, penser le développement à leur place, financer ce qui nous semble bon pour eux... ou pour nous ! C'est là, pratiquement, le fil rouge, depuis 50 ans, de la coopération Nord/Sud.

Les pays riches ont donné un peu, prêté massivement, avant de mettre des conditions dictées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, pour obliger les pays du Sud à rembourser la dette, puis à s'adapter (« s'ajuster ») à la mondialisation. En réalité, nos pays ont ainsi imposé un modèle économique qui leur était favorable, sans guère se soucier du caractère démocratique des régimes au pouvoir.

Aujourd'hui, contrairement à une idée reçue, c'est le Sud qui aide le Nord. En 2004, alors que l'Aide publique au développement (APD) déclarée par les pays riches représentait 65 milliards d'euros, ce sont, cette même année, 295 milliards d'euros qui ont quitté les pays du Sud pour enrichir une minorité au Nord. C'est là le résultat d'une conjonction de facteurs : le remboursement de la dette et l'évasion fiscale qui siphonnent les budgets de nombreux gouvernements du Sud, le déficit commercial de certains pays, touchés par la dégradation des termes de l'échange (la dépréciation de leurs produits d'exportation), ou encore la fuite colossale des capitaux, sous le coup de la grande corruption, du rapatriement des bénéfices des investisseurs et des placements des élites du Sud dans les banques occidentales ou les paradis fiscaux.

Pire, devenus de plus en plus dépendants de financements extérieurs, donc des aléas du cours des matières premières, des exigences et des intérêts de leurs bailleurs, des attentes de potentiels investisseurs et de leur réputation financière, la plupart des pays du Sud n'ont guère eu le loisir de choisir leur destin.

Or le développement, pour le CCFD, est synonyme de dignité pour tout être humain, ce qui implique à la fois la satisfaction des droits fondamentaux, mais aussi la liberté, individuelle et collective, sans compromettre celle des générations futures. Cette exigence d'un développement librement choisi amène le CCFD à accorder la priorité à la part des ressources que génèrent les personnes (revenus du travail) et les pays (recettes fiscales) eux-mêmes, sur lesquelles ils disposent plus directement d'un pouvoir de décision.

Est-ce à dire que l'aide internationale est à bannir ? Certainement pas : elle peut apporter des ressources vitales pour la satisfaction des besoins essentiels. Elle peut représenter plus de la moitié du budget de certains pays africains. Tout l'enjeu est

qu'elle soit utilisée au service des politiques définies par les pays eux-mêmes, de façon démocratique. C'est là le souci constant du CCFD, à la fois dans son soutien aux acteurs du Sud et de l'Est et dans sa vision politique du financement du développement.

Mais avant de chercher à aider, comme le rappelle le serment d'Hippocrate, il s'agit d'abord de ne pas nuire. D'où l'engagement résolu du CCFD pour que la France et les pays riches agissent sur les prix agricoles, afin que la moitié de l'humanité qui en dépend puisse vivre décemment de son travail, pour qu'ils cessent d'imposer aux pays du Sud leurs politiques économiques et de soutenir des régimes dictatoriaux, pour qu'ils annulent les dettes insupportables ou illégitimes et qu'ils éliminent les paradis fiscaux et judiciaires.

Jean Merckaert
Chargé de programme
Financement du développement

Q1 - Actuellement, comment se finance le développement ?

A l'échelle des personnes, les revenus du travail représentent incontestablement la première source de financement pour la majorité de l'humanité, en particulier les plus pauvres. Les revenus de la solidarité constituent une deuxième source essentielle, que celle-ci s'organise au niveau privé (tontines, épargne des migrants, aide des ONG) ou public, à travers la redistribution et la prise en charge par l'Etat de certains services essentiels (éducation, santé, transports...).

A l'échelle d'un pays, l'essentiel du financement du développement provient des pays du Sud eux-mêmes, de leur épargne et de leurs impôts. Toutefois, dans les pays très pauvres, particulièrement en Afrique, l'épargne intérieure et les ressources fiscales sont tout à fait insuffisantes et la solidarité internationale devient nécessaire. On peut mobiliser plusieurs types de ressources pour financer le développement, dont :

- L'épargne intérieure : c'est l'argent économisé par l'ensemble de la population d'un pays, de ses entreprises et de ses institutions.
- L'épargne extérieure : c'est l'épargne étrangère prêtée ou investie : investissements directs à l'étranger (IDE) et investissements financiers.
- Les ressources fiscales : ce sont les impôts prélevés sur les revenus du travail ou du capital, les bénéfices des entreprises, la consommation, les importations et les exportations, le patrimoine, etc.
- La solidarité internationale : sous forme de dons ou de prêts préférentiels, elle peut être bilatérale (aides d'Etats), multilatérale (aide de l'Union européenne ou de la Banque mondiale) ou privée, en provenance des migrants, des fondations, des Organisations non gouvernementales (ONG).

En 2000, 123 pays du Sud et leurs 4,5 milliards d'habitants comptaient 1 000 milliards de dollars d'épargne intérieure, 300 milliards d'épargne extérieure et moins de 60 milliards d'aide au développement. Il faut comparer ces montants aux 300 milliards de dollars qui servent chaque année à rembourser la dette extérieure et à la fuite des capitaux qui s'élèverait à 500 milliards de dollars par an.

L'Afrique subsaharienne, pourtant une des régions les plus pauvres du monde (PIB d'environ 350 milliards de dollars), a mobilisé 50 milliards de dollars d'épargne intérieure, contre 10 milliards d'épargne extérieure et 15 milliards d'aide au développement annoncée.

Les ressources fiscales représentent environ 20 % du PIB des pays en développement, contre 35 % en moyenne dans les pays occidentaux.

A noter que l'épargne des migrants - 167 milliards de dollars pour les pays du Sud en 2005 - pèse bien plus que l'aide au développement !

Bien que l'aide au développement puisse jouer un rôle essentiel, La conviction du CCFD est néanmoins qu'un pays, aussi pauvre soit-il, sera d'autant plus maître de son développement qu'il le financera par ses propres ressources, à partir de son épargne intérieure, une rémunération décente du travail, sa fiscalité et une meilleure maîtrise de l'ouverture aux marchés commerciaux et financiers.

L'exemple de l'Amérique latine entre 1970 et 2002

- Dette : l'Amérique latine a emprunté 1.800 Mds \$, remboursé 2.125 Mds \$ en capital et intérêts, et fin 2002, il lui restait 730 Mds \$ à rembourser.
- L'investissement direct à l'étranger représente moins de 2 % du PIB latino-américain ; il se concentre sur les industries extractives (comme le cuivre au Chili) et les services financiers (qui ont facilité la fuite des capitaux). Il a généré un taux de retour sur investissement à hauteur de 20 à 30 %, sans avoir un impact convaincant en termes de transferts de technologie et de création d'emplois.
- Les investissements de portefeuille n'ont apporté que 0,3 % du PIB, mais ils ont joué un rôle important dans la libéralisation financière en l'Amérique latine et généré une grande instabilité financière.
- L'aide reçue par l'Amérique latine représente 2,5 Mds \$ par an d'aide effective, à peine 0,1% du PIB.
- Le commerce extérieur de l'Amérique latine est globalement déficitaire, et les termes de l'échange (prix des produits importés par rapport aux prix des produits exportés) se sont dégradés. Le déficit cumulé de la balance commerciale représente 854 Mds \$ depuis 1970.
- Les transferts effectués par les migrants représentent 20 Mds \$ par an, mais ils sont assez concentrés sur quelques pays (l'Equateur par exemple, pour sa part l'Argentine n'en reçoit que 0,7 %).
- La fuite des capitaux représenterait 250 Mds \$ par an, vers les pays développés et les paradis fiscaux, privant l'Amérique latine d'une épargne intérieure déjà faible (moins de 20 % du PIB, contre 40 % en Chine).
- Les impôts représentent de façon constante sur toute la période autour de 20 % du PIB latino-américain, c'est-à-dire environ 450 Mds \$ en 2002.

Q2 - Pour financer le développement, peut-on compter sur les investissements internationaux privés ?

Les investissements internationaux proviennent d'investisseurs intéressés avant tout par les profits potentiels tirés de la mise en valeur des ressources humaines ou matérielles des pays du Sud.

On distingue les investissements de portefeuille des investissements directs à l'étranger (IDE). Tandis que les premiers, de nature spéculative, recherchent une rentabilité immédiate qui peut déstabiliser les économies du Sud, les seconds passent par l'installation d'une filiale ou le rachat d'entreprises locales et s'inscrivent généralement dans une stratégie d'implication durable dans le pays d'accueil.

Les IDE peuvent constituer un moyen important de dynamisation d'une économie dans la mesure où ils créent de l'emploi, apportent de la technologie et de la formation professionnelle et engendrent des recettes fiscales. C'est pourquoi les institutions internationales incitent les pays du Sud à créer un « climat propice à l'investissement ».

Pour autant, l'impact des IDE n'est pas le même partout. Ainsi entre 2001 et 2004, sur les 670 milliards de dollars annuels d'IDE, seulement 200 milliards (30 %) ont pris la direction des pays en développement (PED), dont près des deux-tiers destinés à la Chine, Hong-Kong, Singapour, le Brésil et le Mexique. La grande majorité des pays du Sud ne bénéficie donc pas ou peu de ces investissements.

En outre, les IDE contribuent parfois à accentuer les inégalités, par exemple en Amérique latine. ils requièrent surtout une main d'œuvre qualifiée et, soumis à de faibles prélèvements, ils ne profitent pas au plus grand nombre. Il arrive même que les investisseurs mettent en concurrence les potentiels pays d'accueil afin qu'ils assouplissent au maximum leurs « contraintes » sociales, environnementales ou fiscales.

Le cadre juridique international étant peu contraignant pour les IDE, le bénéfice que le pays d'accueil peut en retirer dépend bien sûr de sa capacité à les attirer (stabilité législative et politique etc.), mais surtout de la régulation qu'opère le gouvernement afin :

- que les emplois créés (y compris chez les sous-traitants) soient décents et bénéficient à la population locale,
- que les transferts de technologie s'accompagnent de la formation nécessaire des techniciens du pays à la maîtrise, l'adaptation et l'évolution de la technologie,
- que l'activité de l'investisseur produise des recettes fiscales significatives.

Q3 - Pourquoi les pays riches se sont-ils enfin préoccupés de l'Afrique en 2005 ?

Le sommet du G8 de juillet 2005, sous présidence britannique, mettait l'Afrique au cœur de ses discussions.

L'actualité de l'année 2005 était marquée du sceau du développement.

Le Sommet des Nations Unies de septembre devait dresser le bilan à tiers parcours des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la conférence de l'OMC en décembre à Hong-Kong devait conclure le cycle de négociations commerciales dit « du développement ». Une mobilisation sans précédent de la société civile internationale a profité de ce contexte pour tirer la sonnette d'alarme quant aux engagements non tenus du Millénaire. Une coalition internationale d'ONG et de syndicats et mouvements divers, dont la campagne française *"2005 : plus d'excuses !"*, attirait l'attention sur le retard accumulé, en particulier, par le continent africain.

Ainsi, au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne n'atteindra pas le premier des Objectifs du millénaire pour le développement - réduire de moitié la grande pauvreté d'ici 2015 - avant un siècle et demi ! La réduction de la faim ne fait même plus l'objet de projections, car la faim continue de progresser en Afrique.

Dans ce contexte, Tony Blair a voulu tirer profit de son rôle d'hôte du G8 pour améliorer son image sur les questions internationales, suite à l'affaire irakienne. D'autres pays membres l'ont rejoint dans son intérêt pour ce continent oublié : parmi eux, la France qui entretient un lien « particulier » avec l'Afrique, ou les Etats-Unis qui commencent à y voir un enjeu important, tant au niveau géopolitique qu'économique.

Tony Blair avait promis un G8 "historique". Certes, quelques avancées ont été obtenues : l'annulation de la dette multilatérale - celle due au FMI, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement - de 18 pays très pauvres dont une majorité d'Etats africains ; la promesse d'un doublement de l'aide à l'Afrique d'ici 2010 ; l'affirmation que *« c'est aux pays en développement eux-mêmes (...) qu'il appartient de (...) décider, planifier et organiser leurs politiques économiques en fonction de leurs propres stratégies de développement »*.

Pour autant, 2005 restera surtout l'année des renoncements : les Objectifs du millénaire avaient été définis modestement parce que la communauté internationale les jugeait réalisables. Les maigres mesures annoncées en 2005 ne suffiront même pas à les atteindre.

Q4 - Pourquoi faut-il réformer l'Organisation mondiale du commerce ?

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1995, vient renforcer le système commercial mis en place en 1948 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), né des accords de Bretton Woods.

Basée à Genève, cette institution compte aujourd'hui 149 pays membres, et opère par cycles de négociations qui durent plusieurs années avant d'aboutir à des accords sur les règles commerciales.

L'OMC est souvent présentée comme plus démocratique que les institutions financières, chaque pays y disposant d'une voix et les décisions étant prises par consensus.

Les critiques contre l'OMC concernent aussi bien son fonctionnement, ses objectifs que le résultat de son action.

Tout d'abord, l'objectif officiel de l'OMC est la libéralisation du commerce des biens (agricoles, industriels..) et des services. L'OMC voit dans la libéralisation la meilleure voie du développement, si ce n'est la seule voie possible.

Les négociations visant à cette libéralisation se font entre pays très inégaux. Les pays pauvres ont beaucoup moins de moyens que les pays plus riches pour suivre et peser dans les négociations. Certains groupes de pays jouent un rôle très influent (pays développés, G20 - groupe des grands pays agro-exportateurs..), et les pressions exercées sur les plus faibles pour accepter des consensus négociés sans eux sont importantes.

En outre, les faits démontrent que cette libéralisation accélérée nuit au développement :

- L'ouverture des marchés a des conséquences inégales.

Les pays en développement sont déjà plus largement ouverts aux importations que la plupart des pays développés. Ils ont souvent été obligés de s'ouvrir dans le cadre des plans d'ajustements structurels négociés avec le Fonds monétaire international.

Les pays développés ont plus de moyens pour protéger les secteurs économiques qu'ils estiment stratégiques, et pour les subventionner. Quand ces produits subventionnés sont exportés, cela crée une concurrence très inégale et contribue à l'effondrement des cours des produits agricoles sur les marchés des pays du Sud, appauvrissant encore plus les populations rurales des pays pauvres. D'autre part, la suppression des moyens de régulation du commerce engendre la surproduction, donc la chute des prix.

- L'ouverture des marchés profite aux plus fortes puissances commerciales.

Le commerce mondial est dominé par quelques entreprises multinationales dans l'industrie, l'agriculture ou les services, implantées dans tous les pays riches ou en développement. Ce commerce bénéficie peu aux secteurs les plus faibles des économies des pays en développement, La mobilité du capital lui permet de se déplacer au gré des conditions sociales et écologiques les moins contraignantes, ce qui nuit au développement.

- La priorité à l'insertion dans les échanges mondiaux se fait au détriment des besoins des populations pauvres.

Les pays en développement s'ouvrent aux importations à bas prix, en particulier de produits alimentaires, ruinant ainsi leurs propres producteurs agricoles et leur agriculture vivrière. D'autre part, ils privilégient les productions agricoles d'exportation, contrôlées par des acteurs économiques puissants au détriment toujours de leurs agricultures familiales et de leur sécurité alimentaire.

Pour toutes ces raisons, il faut progresser vers une régulation du commerce mondial, dans le cadre d'une OMC profondément réformée. En particulier, il est essentiel de permettre aux pays pauvres de protéger leurs marchés pour répondre à leurs priorités essentielles.

Q5 - Quel rôle pour le FMI et la Banque mondiale ?

Ces deux institutions financières internationales (IFI), basées à Washington, sont elles aussi nées des accords de Bretton Woods de 1944.

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale se sont progressivement vus confier un rôle de bailleur et de tuteur des pays du Sud. Tout en apportant, sous forme de prêt, des sommes considérables, les IFI ont, depuis la crise de la dette des années 1980, imposé la mise en place de programmes d'ajustement structurel dans le but de garantir le remboursement de la dette. Les mesures étaient supposées permettre à court terme le remboursement de la dette et à moyen terme une reprise de la croissance grâce à des mesures d'inspiration libérale : privatisations, austérité budgétaire, ouverture aux marchés, priorité aux exportations....

Mais ces politiques ont eu des effets dévastateurs en termes sociaux et se sont montrées incapables de régler le problème du surendettement : crises financières en Asie et en Argentine ; recul de l'accès à l'eau ou aux soins médicaux dans bien des pays d'Afrique....

Il est urgent de réformer le mode de fonctionnement et le mandat des IFI. Au Nord comme au Sud, la société civile se mobilise et propose des réformes :

- Rendre effectif le rattachement des IFI au système des Nations Unies, afin que leurs missions soient réorientées vers le respect des droits humains fondamentaux et la promotion du développement durable, dans le respect du droit de chaque peuple à choisir son développement.
- Démocratiser le fonctionnement institutionnel de ces institutions : en finir avec des droits de vote en proportion du capital détenu par chaque pays pour assurer une meilleure représentativité des pays du Sud en leur sein, renforcer la transparence et le contrôle de leurs activités par les parlements nationaux.
- Réformer leurs politiques et leurs programmes : en finir avec la logique de l'ajustement structurel pour financer des programmes et des politiques qui servent réellement à lutter contre la pauvreté, promouvoir l'accès universel aux services de base et le développement durable.

Sous le feu des critiques depuis de nombreuses années, les deux institutions de Bretton-Woods ont commencé à se remettre en cause. Elles ont par exemple abandonné l'expression « ajustement structurel », mais les changements tardent à se concrétiser. C'est sans doute l'évolution des rapports de force économiques au niveau international qui les y contraindra. Ainsi, le FMI voit ses principales sources de financement se tarir, car l'Indonésie, le Brésil et l'Argentine ont récemment décidé d'anticiper le remboursement de leurs dettes envers lui, afin de mieux s'affranchir de sa tutelle.

Q6 - Faut-il annuler la dette des pays du Sud ?

Il est clair que la dette n'est pas, en soi, un instrument à bannir du jeu économique. En revanche, il est intolérable que son remboursement se fasse aux dépens de dépenses sociales vitales. Il est injuste que les populations du Sud doivent rembourser les dettes contractées et souvent détournées par d'anciens dictateurs (certains sont toujours en place), avec la bénédiction des pays occidentaux. Il n'est pas acceptable que les bailleurs internationaux conditionnent l'octroi d'allègements de dette ou de nouveaux prêts à la mise en œuvre de politiques néolibérales. Il est arbitraire que les créanciers, à la fois juge et partie, décident seuls si une dette est supportable ou non pour les débiteurs, légitime ou non.

C'est pourquoi à la fin des années 1990, les sociétés civiles du monde entier se sont mobilisées avec enthousiasme pour demander : *"Pour l'an 2000, annulons la dette !"*

En 1999, le G7 annonçait l'annulation de 100 milliards de dollars de dette avant la fin de l'année 2000, pour les 42 pays les plus pauvres et endettés (PPTe) de la planète. Sept ans plus tard, seuls 28 pays ont bénéficié d'un allègement, à hauteur de 40 milliards de dollars : un montant dérisoire au regard des 2 600 milliards de dollars que représente la dette des pays du Sud. Les engagements du G8 en 2005 n'annuleront au mieux que 50 milliards supplémentaires.

Le poids de cette dette largement injuste, dont le remboursement peut absorber jusqu'à 70 % du budget des pays du Sud, compromet gravement leurs perspectives de développement. Qu'est-il possible de faire à ce sujet ?

- Annuler la dette de davantage de pays ! 89 % des pauvres de la planète n'habitent pas dans les PPTe. Il ne s'agit pas pour les pays riches d'un acte de générosité, mais d'un acte de justice, en reconnaissance de leurs lourdes responsabilités dans l'endettement des pays du Sud.
- Abandonner les politiques néolibérales qui accompagnent les allègements. Les mesures de libéralisation, de privatisation et de restriction des dépenses publiques imposées par les IFI marginalisent encore les plus démunis.
- Redéfinir le niveau de dette supportable d'un pays. Celui-ci reste essentiellement déterminé par rapport aux prévisions de recettes d'exportation, sans tenir compte des impératifs de développement humain.

Mais annuler la dette est insuffisant. Il s'agit de faire la lumière sur les processus qui ont mené au surendettement et d'en tirer les leçons afin d'éviter leur reproduction.

Selon la plate-forme « Dette et Développement », animée par le CCFD, seul un droit international de la dette, élaboré conjointement par les créanciers et les débiteurs, permettra de fournir une solution juste et durable au problème de la dette.

Q7 - Pourquoi, nous pays riches, n'arrive-t-on pas à consacrer 0,7 % de notre PIB au développement ?

Le chiffre de 0,7 % du PIB consacré à l'Aide publique au développement (APD) est un engagement des pays riches qui date de 1970. A l'époque, on parlait de « restitution ». Depuis, cette promesse n'a été respectée que par cinq pays européens. Les pays occidentaux ne consacrent en moyenne que 0,3 % de leur PIB à l'aide au développement. Pourtant, ce n'est pas faute pour eux de comptabiliser toutes sortes de dépenses discutables, au titre de l'APD.

Ainsi la France, dont l'APD dépasse aujourd'hui 0,4 % de son PIB, intègre dans ses calculs :

- l'annulation de dettes qui avaient été contractées pour le soutien des exportations françaises,
- le coût de l'accueil des étudiants étrangers et des réfugiés en France,
- les dépenses de promotion culturelle.

En excluant ces différents postes, l'Aide publique au développement française représente moins de 0,2 % de son PIB... et moins de 10 % de l'aide française finance directement les services sociaux de base (éducation, santé...).

Pourquoi en est-il ainsi ?

- Parce que les gouvernements des pays riches ne sont pas des philanthropes. L'aide est pour eux un outil de leur politique étrangère, qu'elle soit motivée par des calculs géopolitiques, le rayonnement culturel ou l'expansion économique. L'aide n'est pas « gratuite » : les dons appellent souvent une contrepartie commerciale, les prêts préférentiels ne visent parfois qu'à rembourser les dettes antérieures.
- Parce que leurs gouvernements ne perçoivent pas suffisamment l'intérêt des citoyens pour ces questions. Ce n'est que sous la pression de l'opinion publique, notamment du CCFD, que la France s'est engagée à atteindre 0,7 % en 2012 et qu'en 2005, l'Union européenne s'y est engagée d'ici 2015.

Résultat à l'échelle mondiale : seulement 22 % de l'aide est destinée aux pays les moins avancés (PMA) et d'une façon générale, l'aide effectivement reçue n'a rien à voir avec les montants annoncés par les pays riches. En 2003, la Banque mondiale a ainsi estimé que pour 18 milliards de dollars déclarés d'aide à l'Afrique, les pays africains n'en avaient reçus que 3...

L'ONU estime que le niveau de l'APD mondiale aurait dû doubler en 2006 pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. Les pays riches s'y sont engagés... d'ici 2010.

Q8 - Peut-on se passer des capitaux extérieurs pour financer le développement ?

Bien sûr. Car d'autres solutions existent. Moins dépendants des capitaux étrangers, les gouvernements des pays du Sud peuvent choisir plus librement leur modèle de développement. Mais il y a alors un risque à courir : le développement pourra être moins rapide. Il n'y a pas de miracle : les capitaux qui viennent de l'extérieur représentent des ressources supplémentaires, qui viennent s'ajouter à celles dont dispose le pays concerné.

Les capitaux privés apportent d'abord des ressources financières, bien évidemment. Ressources humaines également : car les capitaux peuvent s'accompagner d'un savoir-faire qui bénéficiera au pays d'accueil, si ce dernier ne se contente pas de fournir la main-d'œuvre pour les tâches peu qualifiées.

Toutefois, le revers de la médaille, on le connaît : le risque de crise financière, comme l'Argentine en fait l'expérience, après bien d'autres, le risque de chantage fiscal ou social – « faites-nous de bonnes conditions, sinon nous repartons avec nos emplois » -le risque de voir les sociétés puissantes se transformer en Etats dans l'Etat.

Quant à l'aide extérieure qui émane d'autres Etats, on l'a vu, elle s'accompagne souvent de retours d'ascenseur, hélas bien connus : disposer d'une clientèle à l'ONU, entretenir des obligés... C'est pourquoi, paradoxalement, l'Aide publique au développement n'est pas forcément la meilleure source de financement : tout dépend des contreparties demandées.

Ce n'est donc pas forcément par inconscience qu'un pays peut choisir, ou être contraint, de se passer des capitaux extérieurs. Que peut-il faire alors ?

Il y a tout d'abord la mobilisation de l'épargne locale. C'est, on l'a vu, une source-clé de financement pour l'ensemble des pays du « Sud ». L'Asie épargne généralement beaucoup plus que l'Afrique ou l'Amérique latine. Mais même limitée, cette source existe, pourvu que le gouvernement empêche cet argent de fuir massivement à l'étranger. Pour les populations pauvres qui ont un accès difficile à l'emprunt, le micro-crédit joue en particulier un rôle plus important que ne l'indique le volume des prêts consentis, parce qu'il permet à des acteurs de terrain de réaliser des projets dans lesquels ils sont fortement impliqués et qui servent au remboursement.

L'autre instrument-clé à l'échelle d'un pays est la politique budgétaire : un gouvernement peut jouer sur le niveau et l'assiette des impôts prélevés, ainsi que la répartition du budget, pour réguler la vie économique et sociale, financer des investissements (infrastructures, technologies), des politiques sociales et de redistribution. Il importe que ces actions soient contrôlées par le parlement et la société civile pour qu'elles répondent au mieux aux aspirations de la population.

Parmi les capitaux extérieurs, il faut faire une place à part à l'aide privée, celle qui provient des ONG ou transite par elles, qui concerne moins directement les Etats, car elle finance davantage les acteurs et projets locaux de la société civile. Cette forme d'aide est plus désintéressée puisqu'elle repose sur de la solidarité et non sur des calculs.

Elle peut donc plus facilement privilégier le financement d'opérations qui produisent du développement, mais pas forcément de la croissance immédiate : scolarisation, infrastructures sanitaires et sociales, soutien à des petites activités économiques, renforcement des liens sociaux... C'est pourquoi il importe que les ONG qui apportent des financements au développement favorisent la naissance ou le développement d'activités qui pourront ensuite s'autonomiser. C'est d'ailleurs cette capacité des ONG de développement à nouer des partenariats locaux, à travailler avec et pas seulement pour, qui les rend efficaces et souvent incontournables, malgré la faiblesse de leurs apports financiers.

Q9 - Faut-il taxer les mouvements de capitaux ? Et les billets d'avion ?

L'idée de taxation internationale est intéressante car elle constitue un véritable changement de démarche par rapport à l'aide au développement traditionnelle : on ne « donne » plus, on « redistribue » la richesse à l'échelle mondiale.

La mondialisation crée de la richesse, mais celle-ci se concentre entre les mains d'une minorité, au Nord comme au Sud, et sa production s'accompagne d'une grave dégradation de l'environnement.

C'est pourquoi le CCFD, avec d'autres ONG, prône la mise en place d'une fiscalité internationale qui ait pour effet de corriger les effets négatifs de la mondialisation. Il demande, en priorité, une taxe sur les transactions financières, une taxe additionnelle sur les bénéfices des multinationales, ainsi que diverses taxes à caractère environnemental (sur les émissions de carbone, le transport maritime ou aérien...).

En particulier, le CCFD prône depuis plusieurs années la mise en place d'une variante de la taxe Tobin, sur les transactions de change, dite taxe Spahn. Cette dernière qui pourrait tout à fait s'appliquer dans la zone euro, prévoit deux niveaux de perception :

- l'un, à taux très faible de 0,01 ou 0,02 %, applicable à toutes les transactions ;
- l'autre, à un niveau dissuasif (jusqu'à 80 %) en cas de spéculation massive sur la monnaie.

Quant à l'idée d'une taxe mondiale sur les billets d'avion pour financer la lutte contre le sida, ce n'est pas une panacée, mais elle crée un précédent intéressant vers une fiscalité internationale. A ce jour, elle n'a rien de mondiale : seule une quinzaine de pays ont prévu de l'introduire et mis à part le Chili, le Brésil ou le Royaume Uni, de grands pays comme l'Inde ou l'Allemagne n'ont pas encore franchi le pas et rallié l'initiative de la France. De plus, les pays participants ne sont pas d'accord sur l'affectation du produit de cette taxe qui devrait rapporter pour l'instant 400 à 500 millions d'euros en année pleine, dont la moitié au niveau français.

Enfin, deux risques sont à éviter. Le premier, c'est que dans certains pays, cette contribution reste au libre choix du passager. Il ne s'agirait plus d'une taxe ! D'autre part, il ne faut surtout pas qu'elle serve de prétexte à certains pour réduire l'aide au développement : ni les montants ni les enjeux ne sont les mêmes !

Q10 - Faut-il éliminer les paradis fiscaux et judiciaires ?

Les biens et services publics se financent principalement par les impôts et les taxes. Mais les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) – Iles Caïman, Monaco, Nauru... - provoquent une fuite des capitaux et une évasion fiscale au Sud comme au Nord. Leur superficie et leur faible population permettent aux PFJ des dépenses publiques limitées et donc un faible niveau de prélèvement fiscal. Aussi peut-on parler de concurrence déloyale.

Le FMI identifie aujourd'hui plus de 60 paradis fiscaux, contre 25 au milieu des années 1970. Plus de la moitié du montant des échanges du commerce mondial transiteraient par eux. Ils domicilieraient 11.000 milliards de dollars d'actifs, soit le tiers du PIB mondial. Ces chiffres ne sont que des estimations, car on ne sait pas tracer l'argent qui transite par ces territoires...

En outre, en garantissant l'opacité par le secret bancaire et toutes sortes de montages juridiques (trusts, fondations...) et, généralement l'impunité, les PFJ offrent un cadre particulièrement propice à la délinquance financière et au blanchiment d'argent. Au cœur de tous les récents scandales financiers (Elf, Enron, Parmalat), ils sont aussi une source d'instabilité pour l'économie mondiale.

Les pays du Sud sont les premières victimes de ce système qui favorise le financement des conflits, le pillage de leurs ressources et la corruption de leurs dirigeants. Ce fléau leur coûterait 50 à 70 milliards de dollars par an d'évasion fiscale et 500 milliards de dollars par an d'épargne par la fuite des capitaux : de quoi financer plusieurs fois les OMD !

Or, les paradis fiscaux sont une création des pays du Nord : la mise en place de sociétés écrans et l'ensemble des transactions sont opérées depuis les grandes places financières (Londres, New York...). Contrôler l'activité financière des îles Caïman ou des Bahamas est donc parfaitement possible : c'est une question de volonté politique de la part des pays riches.

Nous considérons comme indispensable une régulation des flux financiers internationaux, le renforcement de la coopération judiciaire et de la surveillance bancaire, au niveau européen et dans le cadre de l'ONU. Dans l'immédiat, quelques mesures simples permettraient de garantir davantage de transparence, notamment : obliger les entreprises à indiquer et justifier, dans leurs rapports financiers, leurs liens avec les PFJ ; rendre pénalement responsables les intermédiaires qui contribuent à la fraude fiscale ou au blanchiment par des montages juridiques dans les PFJ.

Pendant ce temps, les pays du Sud, comme ceux du Nord, ont engagé une course au moins disant fiscal pour les riches individus et les investisseurs, dont le capital est plus

mobile. Résultat, un peu partout dans le monde : l'impôt sur les sociétés et sur les ménages les plus riches ne cesse de diminuer et la charge de l'impôt est reportée sur les populations les plus pauvres.

Au Brésil, entre 1996 et 2001, l'impôt sur les revenus du travail a augmenté de 27 % et la cotisation de sécurité sociale de 66 %, tandis que les bénéficiaires des sociétés étaient de moins en moins taxés. Dans ce contexte, la coordination fiscale doit être promue au niveau régional et international. En 2002, un rapport d'experts pour les Nations Unies proposait ainsi la création d'une organisation fiscale internationale.

Q11 - Comment nous, simples citoyens, peut-on agir pour le financement du développement ?

Nous avons au quotidien de nombreux moyens d'agir à notre portée :

- S'informer sur les causes et le faire savoir : en se rendant à des événements, en lisant la presse, notamment associative, et en parlant en famille, entre amis ou collègues !
- Participer aux campagnes de pétitions et aux manifestations et soutenir l'action de plaidoyer des ONG : parce que l'expression de l'opinion publique renforce la pression exercée par la société civile sur les décideurs.
- S'interroger sur son mode de consommation : les produits du commerce éthique, du commerce équitable ou de l'agriculture biologique sont autant de comportements d'achats responsables.
- Placer son argent dans des formes alternatives d'épargne : les fonds de partage ou les fonds éthiques appartiennent à la famille de la finance solidaire, qui participe à la moralisation de l'économie.

Le développement est l'affaire de toutes et tous: il ne s'agit pas seulement de proclamer le droit de chacun à vivre dignement, il s'agit de faire en sorte que cela devienne possible.

Q12 - Quel est le rôle des ONG dans le financement du développement ? Pourquoi les soutenir ?

Les ONG de développement que l'on distingue des ONG d'urgence, jouent un rôle déterminant dans trois domaines complémentaires qui vont bien au-delà du financement proprement dit du développement :

- La distribution d'une aide financière en faveur de projets pour le développement et le renforcement des sociétés civiles.
- La sensibilisation du public et l'éducation au développement, grâce à la mobilisation des leurs bénévoles ou militants.
- L'interpellation des décideurs politiques et économiques, en lien avec des mouvements, associations ou syndicats du monde entier, afin de faire évoluer les politiques et le fonctionnement des gouvernements, des institutions internationales et des acteurs privés dans le sens d'un développement qui profite à tous et en premier lieu aux plus pauvres. Les rares progrès réalisés ces dernières années, que ce soit contre les mines antipersonnelles ou pour l'annulation de la dette, n'auraient jamais été possibles sans l'action déterminée des ONG.

On l'a vu, l'Aide au développement se heurte au non-respect des promesses des pays donateurs et à des inégalités d'accès dans les pays bénéficiaires. C'est pourquoi le CCFD porte notamment une attention particulière à ce que les organisations qu'il soutient soient, dans leur propre pays, les acteurs d'une utilisation de l'argent public transparente et démocratiquement contrôlée.

Du travail et de l'influence des ONG et de leurs partenaires dépendra largement la possibilité d'un développement au bénéfice de toutes et tous.

Pour en savoir plus...

... consultez sur l'internet (sites accessibles en français)

- **Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)** : le site de l'ONU un.org/french et de la Campagne « 2005 plus d'excuses », coordinationsud.org/2005.
- **Institutions financières et commerciales internationales** : les sites du FMI, imf.org/external/fra ; de la Banque mondiale, banquemondiale.org ; de l'OMC, wto.org et du Réseau pour la réforme des IFI, globenet.org/ifi.
- **Institutions et programmes de l'ONU** : la Conférence des NU sur le commerce et le développement, unctad.org ; le Programme des NU pour le développement, undp.org et pour l'environnement, unep.org.
- **Annulation de la dette** : le site du Club de Paris, clubdeparis.org ; du Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) eurodad.org ; de la plateforme "Dette & développement" dette2000.org ; du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) cadtm.org.
- **Paradis fiscaux et judiciaires** : Tax Justice network, taxjustice.net ; Déclaration de Berne, evb.ch/fr/f25000279.html.
- **Positions d'ONG** : les sites de la CIDSE, cidse.org ; Coordination SUD, coordinationsud.org et du CRID, crid.asso.fr.

... à lire

- **La grande désillusion**, Joseph Stiglitz. Ed. Fayard, 2002. 330 pages, 20 €uros.
- **50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale**, Damien Millet et Eric Toussaint, 2003. 262 pages, 14 €uros.
- **Les Paradis fiscaux**, Christian Chavagneux et Ronen Palan. Coll. Repères, Ed. La Découverte. 121 pages, 8,50 €uros (mai 2006).
- **Repères dans une économie mondialisée**, Commission sociale des Evêques de France. Ed. Bayard/Cerf/Fleurus, 2005. 64 pages, 7,50 €uros.

L'aide directe constitue une réponse appropriée à des besoins immédiats, extraordinaires, causés par exemple par des catastrophes naturelles, des épidémies, etc. Mais elle ne suffit pas à réparer les graves dommages qui résultent des situations de dénuement, ni à pourvoir durablement aux besoins. Il faut aussi réformer les institutions économiques et financières internationales pour qu'elles promeuvent mieux des rapports équitables avec les pays les moins avancés. Il faut soutenir l'effort des pays pauvres travaillant à leur croissance et à leur libération.

(Catéchisme de l'Eglise catholique, réf. 2240 – oct. 1992)



COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DÉVELOPPEMENT

4, rue Jean Lantier – 75001 Paris - Tél. 01 44 82 80 00 – www.ccfid.asso.fr